



FICHE D'INFORMATION LEGALE

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Entreprise individuelle exerçant son activité sous la dénomination GV FINANCES, située au 23 rue des Carmélites 44000 NANTES et immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 408 749 281. Code NAF 6622Z

Téléphone : 02 85 37 51 25

E-mail : gvfinances@gvfinances.fr

Site Web : <https://gvfinances.fr>

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et de celle de votre foyer, et à vous conseiller relativement à la gestion de votre patrimoine dans le cadre des activités professionnelles de conseil. Elles sont conservées pendant 5 ans. Ces informations sont nécessaires pour permettre à l'établissement de réaliser ses missions. Le défaut de réponse peut avoir des conséquences sur la réalisation conforme des missions de l'établissement.

Les destinataires des données sont les conseils en gestion de patrimoine eux-mêmes, leur personnel conformément à leurs attributions internes, et les destinataires habituels du conseil en gestion de patrimoine habilités à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre Cabinet par courrier : 23 rue des Carmélites 44000 NANTES ou par mail : gvfinances@gvfinances.fr

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07005437 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseils non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type b

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° CPI 4401 2018 000 026 118, délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes- St Nazaire. (sans détention de fonds) L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ALLIANZ
Numéros de polices : 53496064

Pour des montants de	CIF	IAS	IMMO
- Responsabilité Civile Professionnelle :	Oui	Oui	Oui
- Garantie financière :		115 000 EUR par année d'assurance	80 000 € par année d'assurance

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Liste évolutive des principaux partenaires (liste complète à jour disponible sur simple demande):

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO	Assureur	Courtier, Démarchage	Commission
APICIL	Assureur	Courtier, Démarchage	Commission
AXA/THEMA	Assureur	Courtier, Démarchage	Commission
SOFIDY	Courtier Immobilier	Mandataire	Commission
La française AM	Courtier Immobilier	Mandataire	Commission
SWISS LIFE	Assureur	Courtier, Démarchage	Commission
FONCIA GESTION	Courtier Immobilier	Mandataire	Commission
UNEP	Association Assureur	Mandataire	Commission
123IM	Produits Financiers	Mandataire	Commission
Finavéo	Produits Financiers	Mandataire	Commission
PERIAL	Produits Financiers	Mandataire	Commission
Cerenicimmo	Immobilier	Mandataire	Commission

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT et TTC

Annexe : Détail rémunération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 23 rue des Carmélites 44000 NANTES
 Par tel/ fax : Tel. 02 85 37 51 25
 ou par mail : mediation@gvfinances.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
 92 rue d'Amsterdam
 75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF
 Mme Marielle Cohen-Branche
 Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
 17, place de la Bourse
 75082 Paris cedex 02
 Site internet : <http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
 TSA 50110
 75441 PARIS CEDEX 09
 Site internet:
<http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
 62 rue Tiquetonne
 75002 PARIS

Site internet IMMOBILIER :
www.anmconso.com/anacofi-immo

SIGNATURE

Le client

Fait à : _____
 Date : _____

Signature :

Le conseiller

Fait à : _____
 Date : _____

Signature :

DETAIL REMUNERATION

Le 1er rendez vous est toujours réalisé gratuitement

Bilan patrimonial:

HT	TTC (TVA: 20%)
200€*	240€*

*Remboursement des honoraires: si la mission conduit à réaliser des investissements (financiers ou immobiliers) par notre intermédiaire, les honoraires du Bilan patrimonial ne sont pas dus ou sont restitués, quel que soit le montant investi. Sous réserve d'acceptation par GV Finances et sous condition de souscription dans un délai de deux mois à compter de la remise du Bilan patrimonial. Non valable pour un Bilan global.

Financier:

	Acquisition	Frais de Gestion
Assurance-vie / Capitalisation	Encours < 50000€ : 3% 50000€ < Encours < 100000€ : 2,5% 100001€ < Encours < 200000€: 1,5% 200001€ < Encours < 400000€: 1% 400001€ < Encours : 0% (au lieu de 4,5% max)	Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, en sus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion, qu'il s'agisse d'OPCVM monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir avec notre concours communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.
SCPI	5%HT compris dans le prix de la part	
FCPI / FIP	2,5%HT (au lieu de 5%)	
Compte titres / PEA / PEA-PME	Droits d'entrée des OPCVM	

Immobilier:

Mandat de Recherche:

Minimum de rémunération 3750€ HT soit 4500€ TTC

Prix TTC	Jusqu'à 75000€	Entre 75001 et 150000€	Entre 150001 et 200000€	Entre 200001 et 300000€	Entre 300001 et 400000€	Entre 400001 et 500000€	Au delà de 500001€
Avec exclusivité	4500€	4,5%	4%	3%	2,5%	2%	1%
Sans exclusivité	4500€	1% + 50% de la négoce	1% + 50% de la négoce	1% + 50% de la négoce	1% + 50% de la négoce	1% + 50% de la négoce	1% + 50% de la négoce

Vente Immobilière (Neuf):

- De 3% à 9% HT / immo TTC

Vente Immobilière (Ancien):

Prix TTC	Jusqu'à 75000€	Entre 75001 et 150000€	Entre 150001 et 200000€	Entre 200001 et 300000€	Entre 300001 et 400000€	Entre 400001 et 500000€	Au delà de 500001€
Avec exclusivité	4500€	7%	6%	5%	4%	3,5%	3%
Sans exclusivité	5000€	8%	7%	6%	5%	4,5%	4%